

Formulaire de demande d'aide financière à l'énergie

Le document est à compléter et à remettre en Mairie avec les pièces demandées avant le 1er octobre.

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour vos dépenses d'électricité et de gaz. Celle-ci est versée en une seule fois dans l'année. Le CCAS accorde les aides financières en fonction du Quotient Familial* selon les conditions suivantes :

- Résider aux Loges en Josas
- Avoir un Quotient Familial* inférieur à 900 € pour les familles ou inférieur à 1100 € si un membre de votre famille est âgé de plus de 65 ans ou bénéficie d'un taux d'invalidité de plus de 40%.

Demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Conjoint ou concubin

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Nombre d'enfants mineurs vivant au foyer :

La demande doit être accompagnée obligatoirement :

- 1) Photocopie du ou des dernier(s) avis d'imposition du foyer
- 2) Relevé d'identité bancaire
- 3) Attestation du quotient familial CAF en cours de validité
Dans le cas où je n'aurais pu fournir d'attestation CAF, je certifie sur l'honneur que je ne perçois aucune prestation de la CAF.
- 4) un justificatif de domicile

Je soussigné(e), _____ certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et les documents joints sont exacts.

Le

Signature

*le calcul du QF est celui défini par la Caisse d'Allocations Familiales